

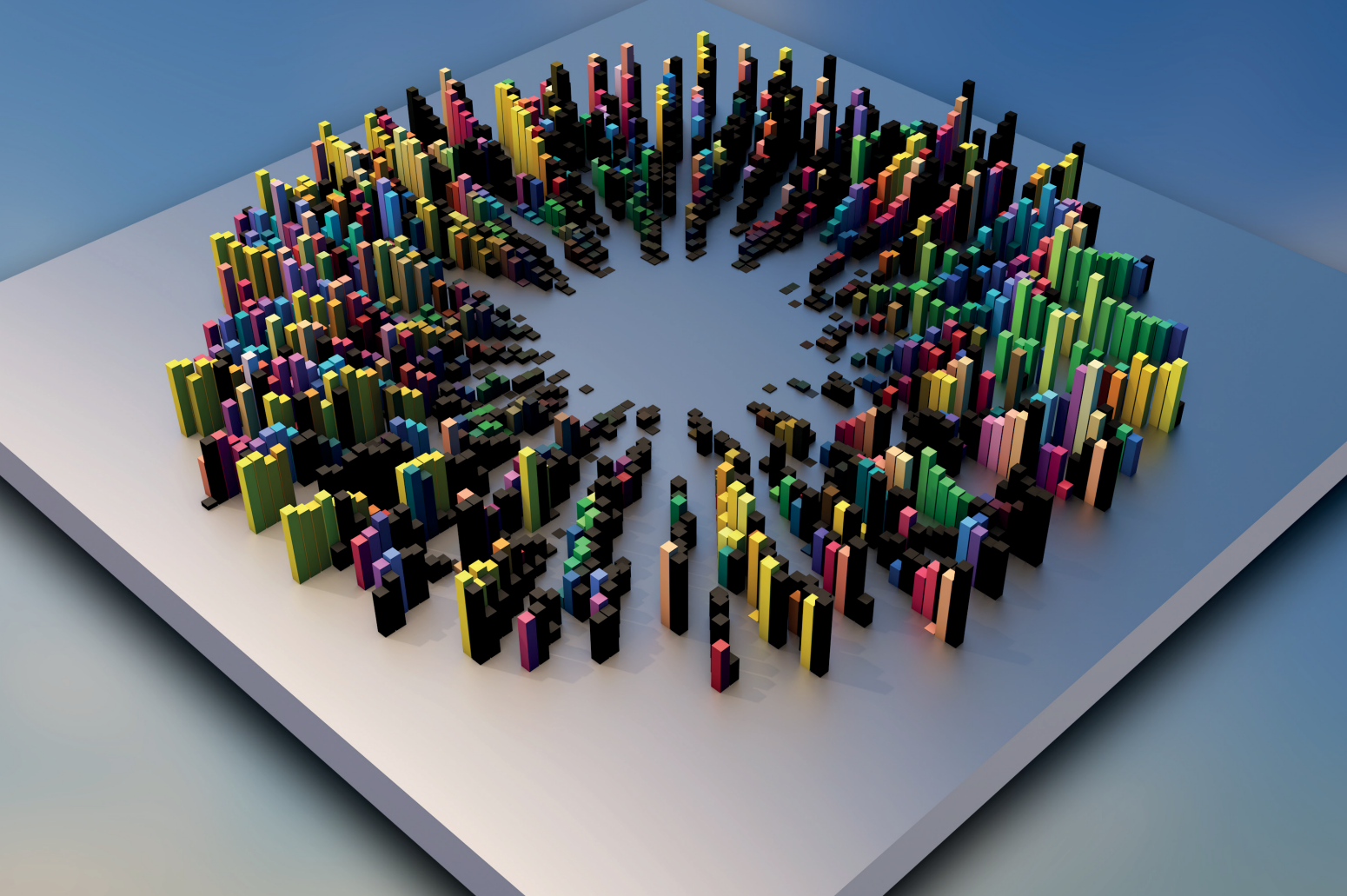


المنذوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴰⵎⵓⵔⵜ | ⵙⴰⵎⵓⵔⵉⵏ

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

**Les Travaux Cartographiques (TC)  
du Recensement Général  
de la Population et de l'Habitat  
(RGPH 2024)  
et la Cartographie des  
Etablissements Economiques**



La cartographie censitaire est une opération fondamentale dans le processus de préparation et de réalisation du RGPH, permettant d'assurer une organisation optimale des différentes phases d'exécution du recensement et d'assurer, lors de l'exécution du RGPH, le ratisage exhaustif de la population sans omission ni doublon.

# Objectifs

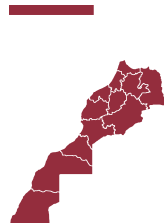
L'objectif principal assigné à la cartographie du RGPH consiste à découper l'ensemble du territoire national en zones de recensement (districts, secteurs de contrôle et zones de supervision) en respectant les limites officielles des différentes subdivisions administratives (régions, provinces et communes) et de mettre à la disposition du dispositif

humain chargé de la réalisation du RGPH (superviseurs, contrôleurs et recenseurs) des fonds cartographiques numériques actualisés.

La cartographie du RGPH joue un rôle fondamental en amont et en aval du RGPH. Les objectifs spécifiques de cette opération consistent à :



Actualiser la base de données cartographiques et assurer une couverture totale, en fonds cartographiques, à jour et fiables, de l'ensemble du territoire national.



Découper ce territoire en zones de recensement permettant d'assurer, lors de l'exécution du RGPH, le ratisage exhaustif de la population sans omission ni doublon.



Fournir les éléments permettant d'établir les besoins en moyens humains, matériels et logistiques et l'organisation optimale des différentes phases du RGPH.

## Objectifs : (Suite)



Géolocaliser l'ensemble des constructions, des logements et des unités économiques.



Établir un système de géocodage permettant de coupler les données du RGPH aux différentes subdivisions administratives et zones de recensement correspondants.



Fournir les informations géographiques permettant d'élaborer l'échantillon maître comme base d'échantillonnage des enquêtes auprès des ménages.



# Nouveautés

L'approche méthodologique proposée pour la réalisation des travaux cartographiques du RGPH 2024 fera appel aux techniques de la cartographie moderne intégrées dans un SIG mobile, appelée aussi cartographie nomade. Ces techniques permettent la saisie et la mise à jour d'une multitude

d'informations vectorielles et descriptives sur le terrain moyennant des tablettes avec GPS et contenant des images satellites récentes et de très haute résolution. Cette approche, basée sur l'usage de supports cartographiques numériques au lieu des fonds cartographiques au format papier, permet :



D'améliorer la qualité des données géographiques et des produits cartographiques ;



D'enrichir la base de données géographiques du HCP en y intégrant d'autres couches d'informations dont particulièrement celles se rapportant aux constructions, aux logements et aux locaux à usage professionnel ;



De piloter, de contrôler et de suivre, à distance et en temps réel, les différentes phases de réalisation du RGPH ;



Utiliser des cartes numériques pour les différentes unités territoriales et districts de recensement au lieu des cartes et documents en papier.



# Les travaux cartographiques :



## Travaux préparatoires de bureau

01

Actualisation du code géographique, en concertation avec les services concernés du Ministère de l'Intérieur

02

Acquisition des images satellitaires auprès du CRTS

03

Mise à jour du réseau de voirie et des formes et positions des ilots en milieu urbain en se basant sur les images satellitaires

04

Préparation des données requises pour le paramétrage de la solution informatique intégrée (couches de la base de données géographiques, nomenclatures, formulaires, etc.)

05

Formation du personnel chargé du Système d'Information Géographique (SIG)

06

Acquisition du matériel informatique et technique (PC et traceurs A0)

# Les travaux cartographiques : (Suite)



## Travaux de terrain

### 2.1. Milieu urbain :

#### Actualisation des limites de la commune

#### Mise à jour des cartes des districts du recensement

- » Reconnaissance des limites du district ;
- » Actualisation des formes des ilots ;
- » Géoréférencement des constructions et collecte des informations correspondantes portant sur:
  - \* L'adresse ;
  - \* Le type ;
  - \* L'âge ;
  - \* Le nombre de ménages ;
  - \* Le nombre de logements dont vacants ;
  - \* Le nombre de locaux à usage professionnel ;
  - \* La connexion au réseau d'eau potable, d'électricité et d'assainissement ;
  - \* Le géoréférencement des infrastructures communales (santé, éducation, tourisme, culture, administrations publiques, etc.) et collecte des informations correspondantes ;
- » Mise à jour du réseau de voirie ;
- » Mise à jour des repères géographiques.



## 2.2. Milieu rural :

### Mise à jour des limites de la commune

### Collecte des informations sur la commune rurale

- » Principales activités économiques exercées au niveau de la commune ;
- » Type de reliefs dominants ;
- » Type de terrains agricoles dominants ;
- » Langues locales ;
- » Distance séparant le centre de la commune à la ville la plus proche;
- » Moyens de transport utilisés pour accéder à la commune ;
- » Disponibilité de la couverture en téléphonie mobile et en Internet 4G;
- » Existence ou pas des populations nomades.

### Mise à jour de la liste des douars et sous-douars par fraction

- » Noms et codes des fractions ;
- » Noms et codes des douars ;
- » Type des douars (Groupé, éclaté, dispersé) ;
- » Noms et codes des sous-douars.

### Mise à jour des cartes des districts du recensement

- » Reconnaissance des limites du district ;
- » Mise à jour des limites des segments ;
- » Report des douars et sous-douars sur la carte ;
- » Estimation du nombre de ménages par segment ;
- » Report des repères géographiques et des équipements sur la carte ;
- » Mise à jour du réseau routier ;
- » Mise à jour du réseau hydrographique ;
- » Géoréférencement des infrastructures communales (santé, éducation, tourisme, culture, administrations publiques, etc.) et collecte des informations y afférentes.



## Les travaux cartographiques : (Suite)



### Constitution des District du Recensement 2024

Il s'agit de former des zones géographiques clairement délimitées, facilement reconnaissables sur le terrain, regroupant un nombre déterminé de ménages pouvant être recensés par le recenseur durant la période fixée pour l'exécution du RGPH.



### Constitution des secteurs de contrôle et des zones de supervision

Un secteur de contrôle comprend en moyenne 3 zones de recensement et une zone de supervision est composée de 12 à 13 secteurs de contrôle.

# Les travaux cartographiques : (Suite)



Date de lancement des travaux cartographiques  
du RGPH 2024 :

**17 Avril** | Pour une durée  
**2023** | de **14** mois



# Cartographie des Etablissements Economiques

La cartographie des établissements économiques (CEE2023) est une opération d'envergure qui s'inscrit dans le cadre des opérations de recensements réalisées par le Haut-Commissariat au Plan. Après l'opération de recensement économique en 2001-2002 qui a constitué le premier ratissage exhaustif des établissements économiques au niveau du Royaume, le HCP réalise en 2023/2024, en parallèle avec les travaux cartographiques préparatoires au RGPH, une nouvelle opération du même genre.

Cette opération couvre tout le territoire national et consiste à réaliser, à la fois le ratissage exhaustif et le géoréférencement de l'ensemble des établissements économiques non agricoles des secteurs privé et public exerçant dans un local fixe.

La mise en œuvre d'un tel projet permettra, en effet, de disposer d'une image actuelle de la répartition spatiale des entreprises et de leurs établissements aux niveaux national, régional et local. Elle permettra également une meilleure connaissance de la structure économique du tissu productif à travers la mise en évidence de nouvelles activités suite aux mutations qu'a connues le tissu économique marocain ces dernières années.

## Objectifs :

La CEE2023 s'assigne comme principaux objectifs de:

- 1.** Dresser une image actualisée du tissu productif ;
- 2.** Mettre en place une base de données géoréférencées des entreprises et de leurs établissements ;
- 3.** Réaliser des études spatiales sur les activités économiques et dégager la nouvelle structure et les caractéristiques de ces activités et leur répartition géographique au niveau territorial le plus fin ;
- 4.** Etablir un nouveau cadre d'échantillonnage pour les enquêtes économiques ;
- 5.** Etablir une base de données géoréférencées des institutions sans but lucratif (ISBL) disposant d'un local ;
- 6.** Mettre en place une base de données des souks hebdomadaires ;
- 7.** Constituer une base de données des infrastructures communales ;
- 8.** Etablir une base de données spécifique pour les équipements collectifs.

# Cartographie des Etablissements Economiques

## Nouveautés de la CEE 2023 :



1. Mode de collecte basé sur une solution informatique intégrée (mobile et web) pour l'exécution de la CEE2023 utilisant des tablettes connectées munies de GPS et de fonds d'images satellites ;



2. Géoréférencement des locaux à usage professionnel.

## Questionnaires

Le questionnaire est conçu pour répondre aux objectifs de cette opération. Il s'agit d'un questionnaire unique modulable selon le type d'unités à recenser. Le premier module est dédié à la collecte des données relatives aux établissements à but lucratif disposant d'un local, le deuxième est réservé aux établissements à but non lucratif disposant d'un local, le troisième aux souks hebdomadaires et le quatrième module est dédié à la collecte des données des locaux relevant du service public.

Les questions abordées dans ce formulaire portent principalement sur :

- La localisation géographique de l'unité;
- Son Identification ;
- Ses principales caractéristiques (activité et emploi).



# Conclusion

---

Les travaux cartographiques constituent une phase importante dans le processus de préparation, d'organisation et de réalisation du RGPH. De plus, la numérisation des coordonnées géographiques (géoréférencement) des constructions, des logements et des établissements économiques, réalisée pour la première fois, permettra d'enrichir les bases de données géographiques au niveau national, régional, provincial et local, ce qui permet aux différents acteurs et décideurs d'établir, sur la base de données fiables et actuelles, leurs programmes, de suivre leur mise en œuvre et d'évaluer leurs impacts.

L'adhésion de tous : ménages, population, entreprises, société civile et acteurs économiques, est essentielle pour garantir la réussite des travaux cartographiques du RGPH 2024 et de la cartographie des établissements économiques.

Pour plus d'informations, veuillez utiliser le code QR ci-joint.



## Haut Commissariat au Plan du Maroc

Ilot 31-3, secteur 16, HAY RIAD,  
RABAT – MAROC, BP : 178 – 10001  
Tél.: +212(0)5 37 57 69 00  
email : [contact@hcp.ma](mailto:contact@hcp.ma)  
[statguichet@hcp.ma](mailto:statguichet@hcp.ma)

●  
[WWW.HCP.MA](http://WWW.HCP.MA)